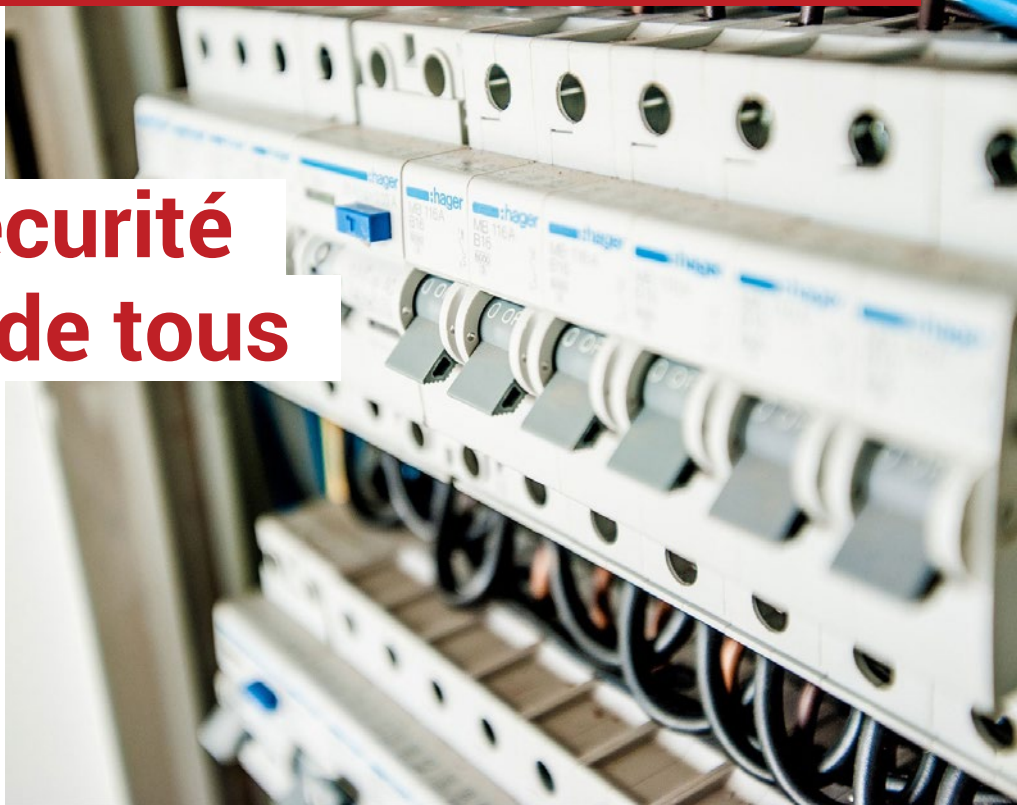


ASEC : la sécurité est l'affaire de tous

Créée en 2008 par des acteurs responsables de la filière électrique, l'ASEC (Association Sécurité Electrique et Conformité) partage la vision d'un marché électrique sûr et loyal au service de la sécurité des installations électriques et des consommateurs en France et dans toute l'Europe.



Les principaux objectifs de l'ASEC sont les suivants :

- accompagner les actions des autorités de contrôle et de surveillance des marchés afin d'enrayer la prolifération et obtenir le retrait du marché des appareils électriques présentant des risques graves pour les consommateurs
- renforcer la vigilance de toutes les parties prenantes sur les risques encourus
- agir dans un cadre intègre en respectant le droit de la concurrence.

A fin 2017, ce sont près de 300 dossiers qui ont été enregistrés depuis 2008, correspondant à des appareils électriques signalés sur le marché français :

- 75% sont des fonctions disjoncteurs et interrupteurs différentiels pour 90 marques fabricants relevées
- 65% ont été soldés
- 22 appareils électriques, retenus avec un risque grave, ont fait l'objet d'une signalisation aux autorités de surveillance du marché, dont 11 avec une marque de conformité

Les constats des actions de l'ASEC sont :

- le retrait du marché des appareils

- électriques reconnus à risques graves
- l'augmentation du nombre d'appareils électriques portant la marque de conformité NF donc de leur qualité
- la dynamique au niveau européen de l'instance MSSI Europe (Market Surveillance & Support Initiative) depuis février 2016 et promue au niveau international.



www.securelectrique.com

Le site internet ASEC a été relancé en juillet 2017, dans lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations et données, classées dans 7 rubriques : « présentation », « actualités », « pourquoi l'ASEC ? », « rencontres annuelles », « contexte réglementaire », « processus », « bilan à fin 2017 ». Dans l'onglet « actualité » sont mentionnées, les

appareils électriques notifiés dans le site Rapex (système d'échange rapide d'information) de la Commission Européenne (produits non-alimentaires). L'onglet « contact » vous permet de joindre l'association.

Les perspectives de l'ASEC pour 2018-2020 sont de :

- rester vigilant et consolider l'action sur les appareils électriques de sécurité,
- structurer et organiser la communication,
- contribuer à faire reconnaître les données issues des acteurs privés par les Autorités publiques,
- renforcer les actions sur les approvisionnements via Internet,
- étendre le scope de l'ASEC. ■



LA DEVISE DE L'ASEC

La sécurité est l'affaire de tous. Agissons ensemble pour éliminer du marché les appareils électriques à risques graves ou non conformes